Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_15-DE

PLESCOP

Délibération du 23 juin 2026

26-06-23-15 : ENFANCE-JEUNESSE – Mises à jour règlements intérieurs services multi-accueil et enfance-jeunesse

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni le mardi 23 juin 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (28)** : LALYS Benoit, MOURAUD Françoise, LE BOULAIRE Arnaud, GUIHO Françoise, AUBREE Christophe, LETIEMBRE Isabelle, BALDESCHI Nicolas, FORGET Véronique, PENPENIC Bruno, MOUNY Joël, ALLEMANT Danielle, LE BOULGE Christine, PERTEL Hubert, GUIMARD Annie, POTTIER Laure, KIZIBOUKOU Jocelin, BOUET Matthieu, NICOLAS Cédric, LE KERNEC Charles, LE TRIONNAIRE Benoît, SELARD Anne-Audrey, RAUT Camille, MANIC Jeanne, LOUDUN Marie-Paule, RICHARD Antoine , GOALES Claire Emmanuel, BUSSON Philippe, CATTANT Catherine*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (1)** : DE KERMENGUY Anne-Charlotte à MOURAUD Françoise*

***Absents excusés : (0)** :*

***Secrétaire de séance :** Christophe AUBREE*

***Quorum (15) :** atteint*

Françoise GUIHO lit et développe le rapport suivant :

La commune est appelée à ajuster son fonctionnement et notamment les règlements intérieurs de service en fonction de l'évolution des besoins et pratiques.

Les règlements intérieurs des services multi-accueil et enfance-jeunesse nécessitent aujourd'hui d'être revus en ce qui concerne le suivi des impayés.

Le constat de certaines factures restant non acquittées a conduit la commission **famille-enfance-jeunesse** à proposer de faire évoluer les règlements intérieurs, qui ne traitent pas aujourd'hui explicitement ce sujet.
Cette absence de cadre formalisé entraîne potentiellement aujourd'hui :

- Une perte de recettes pour la collectivité
- Des inégalités de traitement entre les familles
- Des difficultés pour les agents dans la gestion quotidienne

L'objectif de la démarche ici est de :

- Sécuriser les recettes publiques
- Harmoniser les pratiques entre services
- Maintenir l'accès aux services essentiels pour les enfants
- Accompagner les familles en difficulté

Les impacts attendus sont les suivants : l'amélioration du taux de recouvrement, la réduction des impayés, la définition d'un cadre clair pour les familles et notamment l'équité de traitement et enfin la sécurisation des pratiques pour les agents.

Aussi, il est proposé ici de rajouter, au sein du chapitre facturation/tarification des règlements des services multi-accueil, périscolaire, pause méridienne, espace jeunes, sports et loisirs et môm'en sports, l'article suivant :

> ***« Toute facture doit être réglée dans le délai indiqué. Les familles peuvent solliciter un échéancier en cas de difficulté. Une attention particulière est portée aux situations sociales fragiles. Le recouvrement est assuré en lien avec le comptable public. Le Maire et la direction de pôle se réservent le droit de refuser un enfant dans les structures municipales en cas de factures impayées ».***

Annexes : Règlements intérieurs des services multi-accueil et enfance-jeunesse

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260623-DEL260623_15-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Famille-Enfance-Jeunesse » du 26 mai 2026, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver la modification des règlements intérieurs des services multi-accueil, périscolaire, pause méridienne, espace jeunes, sports et loisirs et môm'en sports ainsi remaniés ;**
- **Donner pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne conduite de ce dossier et notamment la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 26 **Contre : 0** **Abstention : 3** *(M-P. LOUDUN, A. RICHARD et C-E. GOALES)*

Copie certifiée conforme

Le Maire
Benoit LALYS

Le secrétaire de séance,
Christophe AUBRÉE

MAIRIE DE PLESCOP
(Morbihan)